Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260209-2026010_DEL-DE

LE RHEU CITÉ JARDIN

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-010

Le lundi 09 février 2026 à 20H30, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de Mme Chantal PÉTARD-VOISIN, Maire.

Présents : Mme PÉTARD-VOISIN, M. LESNÉ, M. BRÉMOND, Mme TEBESSI, Mme LE FORT-PILLARD, M. PITON, M. LE GALL, Mme BRETON, M. GUIHEU, M. LAIZÉ, Mme BEAUSSÉ, Mme MACIÉ, M. DENIS, M. AIMARD, Mme LUSON, M. LE CUNFF, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER-MABILLE, M. ARS, Mme LE DEVÉHAT, M. GUÉRIN et M. BOUGET.

Excusés : Mme PITOIS, M. MANGELINCK (pouvoir à M. LAIZÉ), Mme YVET (pouvoir à Mme PÉTARD-VOISIN), M. GILBERT, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE (pouvoir à Mme BEAUSSÉ) et M. BOULOUX (pouvoir à M. LESNÉ).

Mme Victoria LUSON a été élue secrétaire.

Date de convocation : 27.01.2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de votants : 27

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR LES ANTENNES DU RÉSEAU ÉCODATA DE RENNES METROPOLE

Rapporteur : **M. LAIZÉ**

Dans le cadre de sa stratégie de développement numérique, Rennes Métropole œuvre à améliorer la valorisation des données publiques et leur utilisation au service de l'intérêt général. À cet égard, Rennes Métropole développe son réseau de communications électroniques hertzien de type Low Range Wide Arena Network (LoRa) dont la mise en place a démarré en juillet 2017, désormais appelé ÉCODATA.
Ce réseau a pour objet de fournir de la connectivité hertzienne entre les capteurs des sites des utilisateurs et de remonter les données des sites jusqu'à un serveur de données « métier ».

Rennes Métropole souhaite désormais industrialiser son réseau ÉCODATA en optimisant sa couverture radio sur l'ensemble du territoire métropolitain. Il lui est donc indispensable de renforcer ses infrastructures et ses services d'exploitation, notamment en procédant à l'installation de nouvelles antennes sur le territoire.

La présente convention a pour objet d'autoriser Rennes Métropole à occuper temporairement le domaine de la Commune et de déterminer les conditions d'installation des antennes. La Commune met à disposition de Rennes Métropole, deux points hauts situés :

- Ferme des Champs Freslons - 1 Rue du Champ Neuf,
- Cosec - 2 Avenue de la Bouvardière.

Vu les articles L.1425-1 et L.5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la décision n° B 2025-045 du Bureau métropolitain pour la mise en place du réseau ÉCODATA votée le 13 mars 2025,
Vu l'avis de la commission Cadre de Vie en date du 17 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260209-2026010_DEL-DE

Considérant que la commune du Rheu a intérêt à utiliser le réseau ECODATA mis à disposition par Rennes Métropole pour télé-relever et piloter ses équipements techniques,
Considérant que l'installation des antennes ECODATA à la ferme des Champs Freslons et au COSEC n'a pas d'impact sur l'usage des lieux

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public par les antennes du réseau ÉCODATA de Rennes Métropole,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document en lien avec cette convention.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Victoria LUSON

La Maire

MAIRIE DE LE RHEU 35650
Ille et Vilaine

Chantal PÉTARD-VOISIN